

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2025**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 D'APRILE DI 2025**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025**

2025 / 01 / 018

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME  
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Valorisation énergétique de l'hôtel de région et des bâtiments publics régionaux**

Madame la Présidente,

Si je m'exprime aujourd'hui, c'est parce que, suite au remaniement du Conseil exécutif, une délégation m'a été confiée en matière de politique immobilière, bâtementaire et de foncier. Cette délégation, que j'exercerai bien évidemment en transversalité — avec l'Agence d'Urbanisme, l'ADEC et l'ATC selon les thématiques — vise à permettre à la Collectivité de Corse, grand propriétaire public, d'investir pleinement ce champ stratégique, à la fois dans une logique d'optimisation foncière et de réduction des coûts de fonctionnement, notamment énergétiques, mais également dans une dynamique de développement économique et territorial.

Vous posez, Madame la Conseillère, une question pertinente. Et vous ne serez pas surprise d'apprendre que la Collectivité de Corse s'est déjà saisie de ces enjeux, dans le cadre d'une démarche écologique centrée sur la maîtrise des ressources, des énergies et la rénovation énergétique de ses bâtiments.

À ce titre, concernant le Gran' Palazzu, un audit énergétique global de l'Hôtel de Région a été lancé. Il a permis d'identifier quatre scénarios d'intervention, dont le coût des travaux varie entre 7,9 millions et 10,8 millions d'euros hors taxes.

Ce projet fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion approfondie au sein du Conseil exécutif, à propos des outils à mobiliser pour sa mise en œuvre : PPE, mais aussi PTC, le cas échéant.

De façon plus générale, lorsque les contraintes techniques et urbanistiques le permettent, la Collectivité de Corse a engagé une réflexion sur l'installation de dispositifs photovoltaïques sur ses bâtiments — qu'ils soient neufs ou en cours de réhabilitation. Cela s'inscrit dans une logique d'autoconsommation :

- L'énergie produite est utilisée en priorité par le bâtiment concerné,
- L'excédent est réinjecté dans le réseau,
- Et en cas de besoin supérieur à la production, l'énergie est prélevée sur le réseau.

Voici quelques exemples concrets de projets récents portés par les services techniques de la Collectivité :

- Le collège du Stiletto à Aiacciu, livré en 2021 par la Direction des Infrastructures d'Enseignement, a vu sa toiture équipée de panneaux photovoltaïques, laissés en concession à un exploitant, générant un loyer annuel de 30 000 euros pour la Collectivité.
- La Direction de la Construction et de la Réhabilitation des Bâtiments a solarisé plusieurs toitures :
  - Le site du Ricantu : requalification d'un ancien amphithéâtre en bureaux, avec 115 m<sup>2</sup> de toiture solarisée ;
  - La Pépinière de Castellucciu : démolition/reconstruction avec 30 m<sup>2</sup> de toiture équipée ;
  - Le site de maintenance mécanique de Baleone : 200 m<sup>2</sup> solarisés sur les bâtiments livrés ;
  - La base d'exploitation routière de Sotta : projet en cours ;
  - Et d'autres projets à l'étude sur des toitures de 600 à 650 m<sup>2</sup>.

Dans chacun de ces cas, il est envisagé un revenu locatif ou une participation en capital pour accélérer la marche vers l'autonomie énergétique.

De manière plus globale, je reviendrai prochainement devant cette Assemblée, après débat en Conseil exécutif, pour présenter deux plans majeurs :

1. Un plan de diagnostic approfondi de l'ensemble du foncier détenu par la Collectivité, afin d'optimiser son usage, y compris en mobilisant la PPE pour réduire la facture énergétique.
2. Un plan de valorisation foncière par projet, en lien avec des objectifs stratégiques tels que l'autonomie énergétique, le développement touristique ou économique, en fonction de la nature des sites concernés.

Voilà ce que je souhaitais porter à la connaissance de cette Assemblée.

Je vous remercie.